OGBTP

LA PROGRAMMATION

Dans la continuité du dossier spécial des « Cahiers de l'OGBTP 2021 », « Usage » nous souhaitions nous intéresser de plus prêt à « la programmation ».

En effet si la qualité d'usage reste la mission première de l'architecte comment peut-il répondre au mieux à l'expression des besoins du Maître d'ouvrage et plus largement des usagers sans s'interroger sur la chaine de décisions qui précède son intervention ?

Rappelons que le livre IV, partie II du Code de la Commande Publique (loi MOP) nous précise, « le maître d'ouvrage a pour devoir de s'assurer de la faisabilité de son opération avant tout lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre, d'en déterminer la localisation et d'élaborer son programme ».

Ce moment du projet que l'on appellera donc « pré-opérationnel » est définit précisément par le CCP et très bien repris et décrypté par le guide de la MICQP, intitulé « Programmation des constructions publiques » qui énonce clairement les enjeux/objectifs et les manières de les atteindre de façon simple, apaisée et structurée.

Toutefois si cette mission semble bien définie alors comment explique-t-on que tant d'acteurs différents en prennent la responsabilité avec des résultats très variables et de multiples manquements.

Pourquoi ce fil rouge qui résume les objectifs premiers et politiques du maître d'ouvrage est-il si difficile à élaborer ?

Si nous considérons que le programme est la résultante de la qualité d'usage recherchée et non l'addition technique et stérile de fiches espaces, alors nous pouvons présumer que cette qualité d'usage est difficilement quantifiable et qualifiable.

Cela pourrait donc expliquer la difficulté à remplir cette mission et la tendance des auteurs à s'égarer dans des considérations anecdotiques. C'est donc un appauvrissement des compétences et de la capacité à analyser et synthétiser un sujet et des enjeux qui rendrait caduque cet exercice.

Par conséquent nous assistons au développement d'un nouvel acronyme et d'une nouvelle fonction d'AMU, Assistant à Maîtrise d'Usage qui voudrait compléter une Assistance à Maitrise d'Ouvrage dépourvu de cette vision sensible, capable d'adapter un programme sur mesure, différent pour chaque projet, loin des modèles tout faits ressortis à volonté selon la typologie du programme, sans se soucier du contexte.

Cette perte de compétence est également constatée aux seins même des administrations autrefois capables de gérer elles-mêmes leurs programmations à l'aide de ressources internes qualifiées qui font de plus en plus souvent place à des services techniques ou des prestataires extérieurs compétents soit, mais pour d'autres sujets que celui qui nous préoccupe ici.

On pourrait penser naïvement que ce constat ne concerne qu'un petit nombre d'initiés du monde de la construction si ces erreurs liés à la programmation ne mettaient pas à mal un grand nombre de nos entreprises (architectes et entrepreneurs) du bâtiment qui constatent chaque année des surcharges de travail, des arrêts de missions, de chantiers… suite à l'incapacité de tous à concrétiser une fiche de route cohérente.

Pourtant de nombreuses initiatives et outils existent pour répondre en partie à ces problématiques.

La « concertation » est surement l'un des moyens les plus sûrs pour répondre au mieux à un besoin si l'on considère que celle-ci ne peut se suffire à elle-même. Elle est un préalable indispensable.

Le dialogue entre maîtrise d'ouvrage, usagers, responsable du programme et architecte avant la finalisation dudit programme est également un élément essentiel à sa réussite car leurs compétences s'additionnent. Tout en acceptant que le programme aurait une durée de vie limitée et que les espaces qui en découlent devraient se réemployer à l'infini dans un souci toujours plus grand de réutilisation frugale et censée de la construction.

Julien Biganzoli, architecte, administrateur de l'OGBTP.

A lire sur le sujet : « L'architecte, Le maître d'ouvrage et le programme » de Pauline Blondlot, Architecte HMONP, ENSA Nancy, 2023

« Programmation des constructions publiques » MICQP,

Code des Marchés Publics,

Cahiers de l'OGBTP 2021 « Usage »

Illustration ci-dessous :

La Programmation au fil du temps

Seconde moitié XIX^{e} siècle

Affirmation de l'Etat-Nation
Début d'un recours systématique à l'élaboration de programmes

2 Tendances :
- Programmation stratégique, négociation visant à définir les objectifs d'actions collectives spécifiques à chaque contexte
- Volonté «normative» de définition de modèles à reproduire

XIX^{e} - XX^{e} siècles

Programmation abordée par les administrations centrales

Vision normalisée, qui tend à l'uniformisation des programmes et ne prend pas en compte les spécificités de chaque contexte

1950-1970

Remise en question du modèle et décentralisation
Début d'équipes pluridisciplinaires (publique, parapublique, ou privée), notamment portées par des urbanistes

Vision stratégique qui se développe, avec une démarche prospective et prévisionnelle, plus soucieuse des spécificités locales

1970-1990

Début de distinction de la profession de programmiste
Réforme de l'ingénierie publique (années 1970) et loi MOP (1985)
Création du premier syndicat (Collège des Programmateurs) en 1988

Avènement du Programme, rendu obligatoire en marché public par la loi MOP, et vu comme un moyen de sortir d'une «production architecturale standardisée»
Dissociation du travail de conception et des processus de programmation

2000-2010

Recours à un programmiste externe de plus en plus fréquent en marché public (3 programmiste sur 4 travaille en société privée)

2 Tendances :
- Spécialisation : activité unique de programmation, avec une tendance à la systématisation de la démarche, donc à l'uniformisation des programmes
- Vision stratégique : programmation vue comme un processus d'aide à la définition des objectifs et de la stratégie du projet, en amont et tout au long de l'opération, posture d'AMO

Aujourd'hui et demain ?

Quelle programmation souhaitons-nous pour l'avenir ?